AST 67

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

Rapport D'ACTIVITÉ 2018

ANALYSE | CONSEIL | ACCOMPAGNEMENT

SUIVI INDIVIDUEL | FORMATION | SENSIBILISATION

AST 67
Alsace Santé au Travail
Partenaire des entreprises

Édito

Nous sommes heureux de vous présenter notre rapport d'activité 2018.

Ce rapport retrace les grandes lignes de l'énergie déployée par nos salariés auprès de nos adhérents pour les accompagner dans leur démarche de prévention, pour les aider à développer leur connaissance de la prévention primaire, pour transférer nos compétences.

2018 est incontestablement l'année de notre forum, de votre forum «Pas besoin de santé au travail, sérieux ?!». Réel temps de rencontres et d'échanges entre experts, entre salariés, entre experts et salariés. C'est sans doute avec un peu de fierté assumée que nous pouvons dire que plus de 800 participants ont partagé ce forum avec nous. Les retours quantifiés et les retours informels nous confortent dans l'idée qu'*AST67* est identifié comme un acteur majeur en santé au travail, un acteur reconnu, un acteur incontournable.

2018 a vu se développer un nouveau format d'ateliers pratiques dans une philosophie de transfert de savoir. Pensez à suivre les dates des sessions sur notre site internet ! Nous pouvons vous accompagner sur des sujets aussi variés que le document unique, les EPI, les addictions, le risque routier...

2018 a vu nos équipes se renforcer, tant en professionnels de santé (médecins et infirmiers), qu'en ressources techniques (ergonomes) ainsi qu'une psychologue du travail.

2018 est également une année entière de fonctionnement selon le nouveau format de suivi individuel (SI et SIR), nous permettant de vous proposer aujourd'hui un rapport d'activité cohérent.

Bonne lecture !

Armand Reboh,
Directeur Général

Jean-Claude Schurch,
Président

AST 67
Alsace Santé au Travail
Partenaire des entreprises

Table des matières

1. Nos 4 missions au service d'une stratégie globale de prévention..... 6

2. Nos adhérents..... 7

2.1 Typologie par taille d'entreprise 7

2.2 Répartition des salariés par taille d'entreprise 7

2.3 Typologie des entreprises par secteur d'activité 8

2.4 Effectifs surveillés par secteur d'activité 8

3. Nos ressources 9

3.1 Actions en entreprise 9

3.2 Conseils en prévention 9

3.3 Suivi des salariés 15

3.3.1 Effectifs surveillés 15

3.3.2 Activité clinique de suivi individuel 16

3.3.2.1 Nombre d'avis délivrés 16

3.3.2.2 Evolution du nombre de salariés vus 17

3.3.2.3 Examens complémentaires 17

3.3.2.4 Conclusions médicales et professionnelles 18

3.3.2.5 Zoom sur les indicateurs de maintien dans l'emploi 19

A. Les indicateurs relatifs aux visites complexes 19

B. Les aménagements de poste 20

C. Quel est le devenir des salariés ayant bénéficié d'une proposition d'aménagement de poste ? 20

D. Quel est le devenir des salariés déclarés inaptes ? 21

E. Motifs médicaux des inaptitudes par appareil 21

F. Pour conclure 24

3.3.2.6 Orientations 25

3.3.2.7 Maladies professionnelles 25

A.Salariés exposés à des risques susceptibles d'entrainer une maladie professionnelle indemnisable 25

B. Maladies professionnelles répertoriées 25

3.4 Traçabilité et veille sanitaire 26

4. Nos partenariats.....27

5. Nos actions de communication 28

6. Zoom sur.....30

1. Nos 4 missions au service d'une stratégie globale de prévention

Les missions des services de santé au travail ont pour objectif de préserver la santé au travail des salariés et les maintenir en emploi. Outre la visite médicale, bien connue de tous, les services de santé œuvrent sur le terrain de l'entreprise en prévention primaire pour faire en sorte de réduire, et au mieux d'éviter, l'exposition aux risques.

Nos 4 missions :

- Actions en entreprise
- Conseils et prévention
- Traçabilité et veille sanitaire
- Suivi des salariés

2. Nos adhérents*

2.1 Typologie par taille d'entreprise

18 540 entreprises emploient 233 978 salariés. Parmi elles :

- 703 entreprises emploient entre 50 et 299 personnes
- 89 entreprises emploient plus de 300 personnes
- 681 entreprises disposent d'un CHSCT connu dans AST-PRO *(contre 731 en 2017)* alors que 792 entreprises sont susceptibles d'en avoir un, compte-tenu de leur taille.

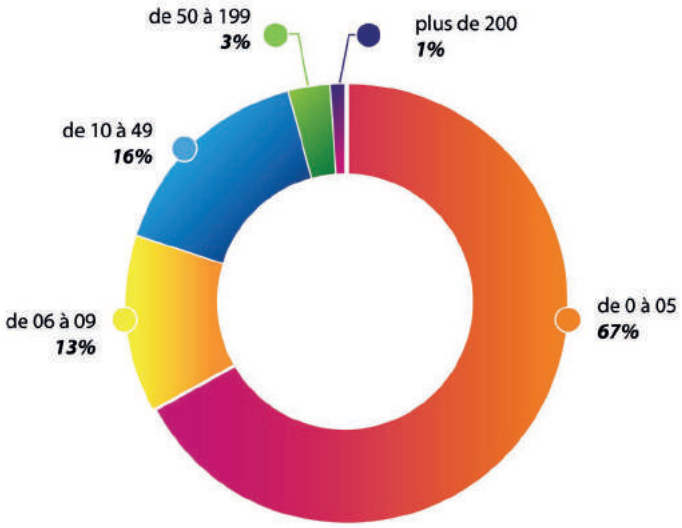

2.2 Répartition des salariés par taille d'entreprise

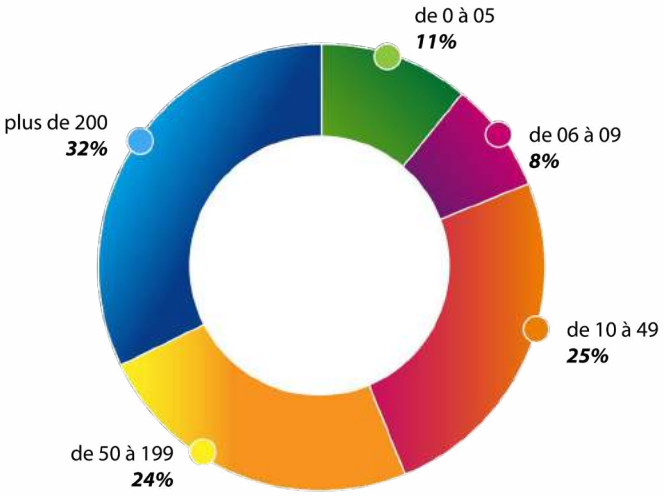

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 80% de nos adhérents.
Tandis que les entreprises de plus de 10 salariés représentent 81% des effectifs surveillés.

*Ces chiffres sont à entendre au 01/01/2018

2.3 Typologie des entreprises par secteur d'activité

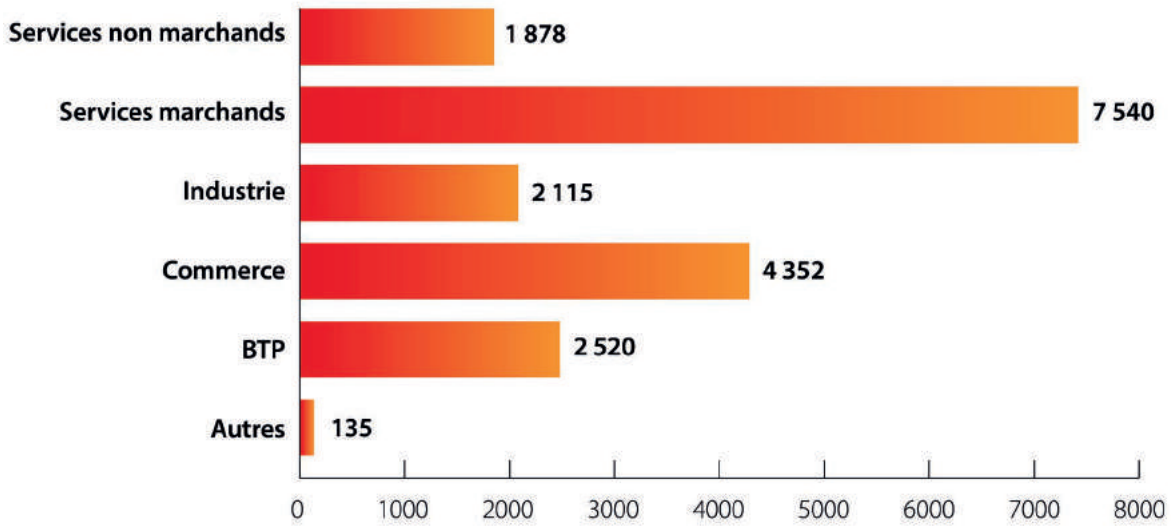

Le poids d'un secteur d'activité par rapport à un autre est resté stable, par rapport à 2017.

2.4 Effectifs surveillés par secteur d'activité

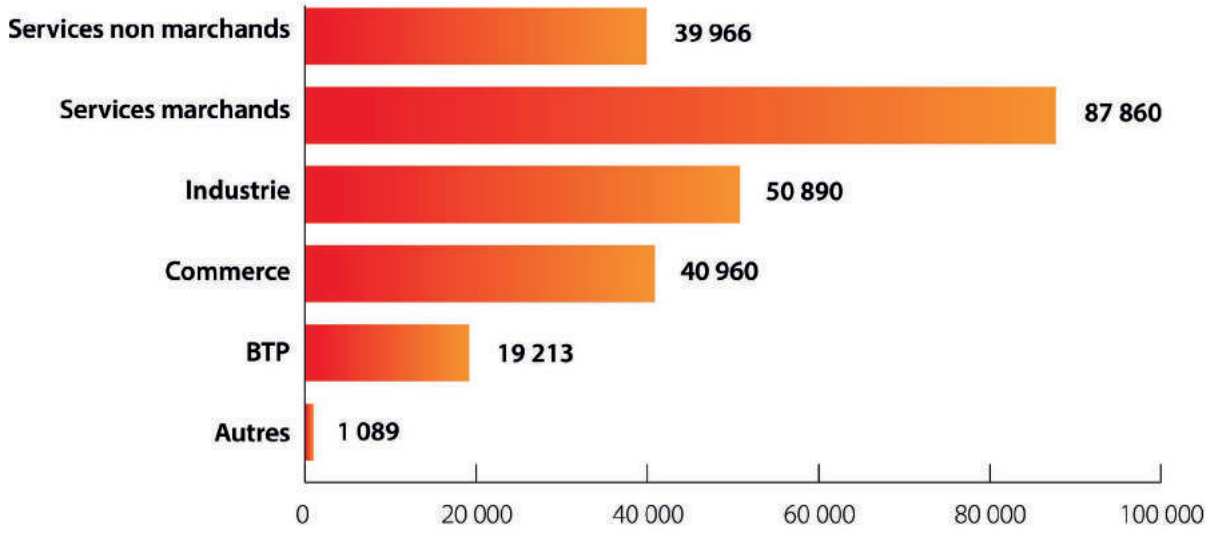

→ Comme en 2017, le secteur des services marchands est largement représenté tant en nombre d'entreprises qu'en nombre de salariés. Les secteurs traditionnels s'effritent par rapport aux autres secteurs.

3. Nos ressources

Au 31 décembre 2018, *AST67* s'appuie sur l'expertise de 236 collaborateurs, tous contrats de travail confondus :

- 92 médecins du travail *(soit 72.7 ETP),* dont 6 médecins collaborateurs, 18 médecins en cumul emploi-retraite et 1 médecin remplaçant
- 4 médecins internes en santé au travail
- 85 assistantes médicales *(soit 75.3 ETP)*
- 15 infirmiers *(soit 14.5 ETP)*
- 21 ingénieurs et IPRP *(19 ETP)*
- 27 personnels administratifs
- 1 agent de nettoyage

Les collaborateurs d'*AST67* contribuent tous, selon leurs compétences professionnelles, à la réalisation des missions du service de santé au travail.

3.1 Actions en entreprise

Nos objectifs : conduire des actions de santé au travail et de prévention des risques. Réaliser des diagnostics sur l'environnement de travail et repérer les situations à risques. Sensibiliser aux risques professionnels.

→ Les professionnels de santé consacrent un tiers de leur activité à réaliser des actions de prévention sur le terrain de l'entreprise. Nos IPRP interviennent également en entreprise, à la demande du médecin.

En 2018, ces activités en entreprise se déclinent ainsi :

- 2 675 visites d'entreprises
- 1 628 études de poste
- 652 participations à des réunions de CHSCT
- 175 études de métrologie
- 281 participations à des enquêtes épidémiologiques ponctuelles
- 191 analyses de fiche de données de sécurités (individuelles et état des lieux «CMR»)

→ **La fiche d'entreprise :** Pour chaque entreprise, le médecin du travail, et plus largement l'équipe pluridisciplinaire, réalise et met à jour une fiche d'entreprise sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et le nombre de salariés qui y sont exposés. Cette fiche permet un repérage des risques dans l'entreprise et sur cette base, de conseiller l'entreprise en matière de prévention.

Fin 2018, près de 9 565 entreprises adhérentes disposent d'une fiche d'entreprise, soit 50,9% des entreprises adhérentes, ce qui représentent 72% des salariés des entreprises adhérentes d'AST67.

Dans l'année, **1013 fiches d'entreprise ont été créées ou mises à jour** par nos équipes pluridisciplinaires. Parmi celles-ci, 122 ont été réalisées par les IPRP dans le cadre de procédures d'inaptitude car elles revêtaient un caractère d'urgence.

Taux de couverture des fiches d'entreprise en fonction de la taille de l'entreprise

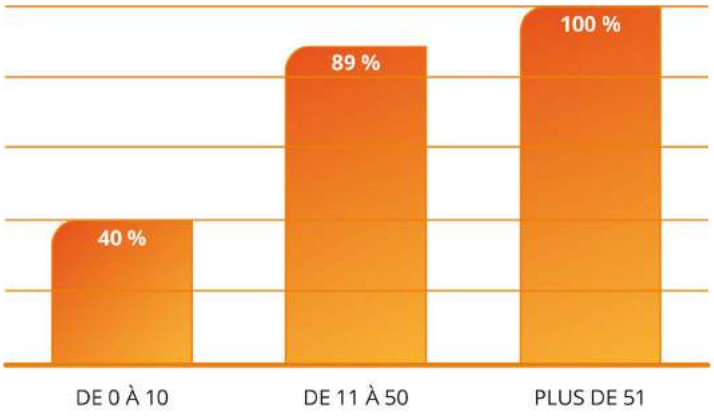

Chaque année, ce taux de couverture augmente. L'espérance de vie des petites entreprises est souvent précaire avant 2 ou 3 ans ; et les fiches d'entreprise réalisées pour ces dernières disparaissent avec elles. Ce chiffre est à mettre en rapport avec les 1344 entreprises qui ont adhéré durant l'année, et les 1001 qui ont quitté *AST67* durant l'année.

→ **L'accompagnement à l'élaboration du document unique :** 25 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement individualisé par nos IPRP à l'évaluation des risques de leur entreprise.

→ **Des actions de sensibilisations** ont été menées par nos IPRP, sur des sujets tels que le travail sur écran *(17)*, le risque chimique *(3)* ou encore les risques psycho-sociaux *(7)* et également à destination des travailleurs saisonniers *(3)*.

→ Un questionnaire a été déployé auprès de 379 salariés dans 19 **Drive de la grande distribution**, dans le cadre d'une action de prévention régionale.

97% des entreprises se disent «très satisfaite» ou «satisfaite» de nos prestations.

> *«Nous venons de recevoir la fiche d'entreprise et nous tenions tout particulièrement à vous remercier et à vous transmettre aussi la grande satisfaction de la Direction pour la qualité du travail réalisé».*
>
> *«Très satisfait. Rapide et efficace».*

3.2 Conseils en prévention

Nos objectifs : Conseiller l'employeur, le salarié et les représentants du personnel dans la mise en place d'une démarche de prévention primaire. Proposer des recommandations d'actions appropriées pour préserver la santé des salariés dans leur environnement de travail.

Conseils et messages de prévention sont délivrés par tous nos acteurs et à toute occasion que ce soit dans le suivi individuel, en entreprise, en atelier ou en formation : conseil sur des sujets de santé, des questions techniques, d'ergonomie, méthodologiques ou encore juridiques… et sur tous les sujets de santé au travail : troubles musculo-squelettiques, risques chimiques, risques psycho-sociaux, aménagements de poste…
Les rapports restitués aux entreprises contiennent également des propositions d'axes d'amélioration importants à prendre en compte par les entreprises.

→ Déploiement d'*ateliers pratiques* :

- 24 ateliers ont été organisés et ont concerné 102 entreprises : «Evaluer vos risques pour élaborer votre document unique», «EPI : bien les choisir, bien les utiliser», «Prévention des risques routiers» et «Travail et addictions».
- Ces ateliers sont proposés sous l'angle du transfert de compétences aux chefs d'entreprise ou aux salariés identifiés dans l'entreprise afin de développer leur autonomie.
- La prise en charge financière de ces ateliers est comprise dans la cotisation annuelle de l'entreprise.

86% des salariés ayant suivi un atelier se disent «tout à fait satisfait».

«*Qualité des intervenants, précision des informations transmises*».

«*Intervenant de qualité, interactions importantes avec le groupe, nombreux exemples concrets*».

«*Le point fort de cet atelier réside dans les connaissances métiers et techniques des intervenantes*».

Projet 2019 :

Proposer 3 nouveaux ateliers : «RPS, un jeu pour agir», le travail sur écran et l'évaluation du risque chimique.

→ *Risques Psycho-Sociaux (RPS) :*

Les RPS font partie des risques majeurs en santé au travail. Burn-out, harcèlement, risque de suicide... *AST67* s'appuie sur l'expertise d'un médecin référent sur le sujet, d'une psychologue du travail et d'un groupe de travail dédié, auteurs de protocoles, de conduites à tenir, de conseils...

- Elaboration de conduites à tenir par l'employeur dans des situations à risque psycho-social : suicide, accident du travail mortel, plaintes de problèmes relationnels... Ces supports sont disponibles sur notre site internet *www.ast67.org*

Une intervention auprès d'un adhérent se déroule sur 10 vacations, en moyenne. En 2018, 11 demandes ont été traitées et impactent 1794 salariés :

- Accompagnement méthodologique des entreprises à la démarche RPS
- Sensibilisation, formation et information RPS aux entreprises et/ou aux CHSCT comme prérequis à toute démarche RPS
- Réalisation des audits du pré diagnostic et des restitutions aux employeurs ou CHSCT
- Mise à jour régulière de la fiche conseil express relative aux risques psycho-sociaux

- Une psychologue du travail est venue renforcer nos équipes, fin 2018.

Projet 2019 :

Communication sur le burn-out et mise en place des conditions de sa prise en compte dans l'entreprise.

→ *Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) :*

Les TMS font partie des risques majeurs en santé au travail. Lombalgies, épaules usées, mauvaises postures… ***AST67*** s'appuie sur l'expertise d'un médecin référent sur le sujet et d'un groupe de travail dédié, auteurs de protocoles, de conduites à tenir, de conseils…

- Transfert de compétences sur ***l'outil ASTMS*** à destination des grandes entreprises. L'outil ASTMS permet à l'entreprise d'établir un bilan d'autodiagnostic des TMS. Cet outil est basé sur des critères scientifiques d'évaluation du risque TMS
- 25 études de poste sur le travail sur écran ont été réalisées
- 17 sensibilisations au travail sur écran ont été menées
- Au total, près de 170 prestations ont été réalisées dans le domaine des TMS
- Des fiches pratiques sont disponibles sur notre site internet : Guide pratique sur le travail sur écran, manutention de personnes, port de charges lourdes, travail sur écran…
- Réalisation d'une analyse approfondie de l'activité de maçon dans le cadre d'un partenariat avec l'OPPBTP
- Mise en place d'une sensibilisation au risque TMS pour les entreprises d'aide à la personne

Projet 2019 :
Un atelier sur le travail sur écran

→ *Risque chimique :*

Les risques chimiques font partie des risques majeurs en santé au travail. Allergies, intoxications, cancers… ***AST67*** s'appuie sur l'expertise d'un médecin référent, d'un ingénieur spécialisé sur le sujet et d'un groupe de travail dédié, auteurs de protocoles, de conduites à tenir, de conseils…

- 70 prestations ont concerné l'analyse des fiches de données de sécurité dans les fiches d'entreprise
- 43 prestations ont concerné le recensement des dangers en risque chimique
- 21 prestations ont concerné l'estimation du risque chimique
- 3 sensibilisations sur le risque chimique
- Participation au développement de l'outil Toxilist (en partenariat avec 11 autres SIST)
- Au total, plus de 150 prestations ont été réalisées dans le domaine du risque chimique

Projet 2019 :
Un atelier sur l'évaluation du risque chimique

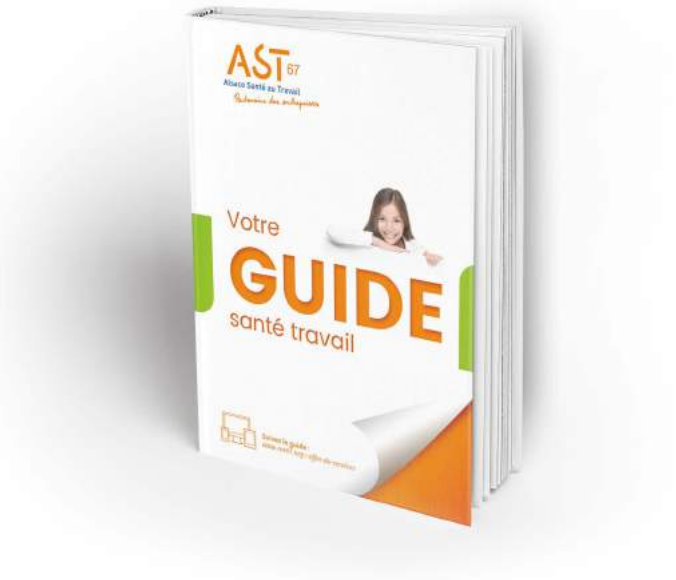

→ *Votre Guide santé travail :*

Synthétique, pratique et complet : voilà comment qualifier ce nouveau support largement diffusé lors de notre forum «Pas besoin de santé au travail, sérieux ?!» en novembre. Ce Guide présente toutes les actions que nous pouvons déployer en entreprise, les ateliers pratiques, les formations et les sensibilisations.
Pour en obtenir un exemplaire, contactez le service Communication d'*AST67* : contact@ast67.org

→ *Fiches pratiques :*

Cette année encore, des fiches pratiques ont été créées pour conseiller salariés et employeurs.
8 ordonnances de prévention (monteur d'échafaudages, chauffeur-livreur, tailleur de pierre, animateur de loisirs, convoyeur de fonds...) ont été créées et 3 ont été mises à jour (cuisinier, boucher et assistante maternelle).

→ *Plan Régional Santé Travail 3 :*

En tant qu'acteur incontournable en santé au travail, *AST67* participe à de nombreuses actions du PRST3 avec d'autres acteurs :

- Evaluation des risques, secteur Service d'aide à la personne : 6 entreprises ont assisté à une session de sensibilisation au risque TMS
- Substitution des CMR dans les garages : 13 garages ont fait l'objet d'un état des lieux
- Suivi des intérimaires
- Amélioration de la connaissance des expositions des salariés
- Maintien en l'emploi
- Offre de service TPE PME
- TMS : accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention
- Prévention du risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante
- Document Unique d'Evaluation des Risques, ciblé TPE PME
- Lutter contre les addictions

→ *Campagne Grande distribution :*

Une action est en cours pour sensibiliser la grande distribution aux risques liés aux conditions de travail relatives à la nouvelle activité de Drive qui se développe en Alsace. Fruit d'un travail avec plusieurs partenaires (Carsat, services de santé au travail, Direccte, Assurance maladie), elle s'articule autour de la réflexion menée sur la prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques psycho-sociaux.

→ *Formations SST :*

- 144 Sauveteurs Secouristes du Travail ont été formés lors de 23 sessions de formation initiale.
- 268 salariés ont été recyclés lors de 45 sessions.
- Au total, 125 TPE ont été concernées par les formations SST.

→ *Formations PRAP :*

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

- Une seule session a été organisée dans l'année, du fait du changement du référent PRAP et de la formation du nouveau référent.
- En 2019 : une plaquette d'information à la formation PRAP permettra de mieux communiquer sur le sujet auprès des entreprises.

→ *Projet 2019 : Campagne Prév'Resto :*

Une campagne de sensibilisation et d'information sera menée auprès des 900 restaurants adhérents à *AST67.* Objectif : proposer un bilan de leur situation en matière de santé et de sécurité au travail, assorti **d'éléments pratiques de progrès pour faciliter leur démarche de prévention.** Format : 2 heures en entreprise avec l'intervention d'un IPRP.

3.3 Suivi des salariés

Nos objectifs : pérénniser un suivi individuel de l'état de santé adapté à chaque salarié. Travailler en pluridisciplinarité au sein de l'équipe de santé au travail pour préserver la santé physique et mentale du salarié tout au long de son parcours professionnel.

Une équipe pluridisciplinaire, c'est quoi ?

→ Des professionnels de santé et une assistante médicale. Cette équipe peut faire appel à des IPRP pour des compétences techniques complémentaires lors d'intervention en entreprise.

Aujourd'hui, les professionnels de santé rassemblent le médecin du travail, le collaborateur médecin, l'interne en médecine du travail et l'infirmier.

Des équipes pluridisciplinaires ont été déployées sur l'ensemble du Bas-Rhin durant toute l'année, pour répondre aux changements réglementaires. En 2018, 15 infirmiers ont ainsi pu réaliser le suivi individuel des salariés et accomplir leurs missions de suivi individuel. Un temps d'intégration et de formation aux spécificités de la santé au travail leur a permis de se familiariser notamment avec les protocoles, les risques et le travail en équipe.

3.3.1 Effectifs surveillés

→ Au 1er janvier 2018, on compte 239 978 salariés (+0,4 % par rapport à 2017).

Dans les enquêtes nominatives réalisées par les employeurs début 2018, les salariés sont déclarés en SI (Suivi Individuel) ou SIR (Suivi Individuel Renforcé).

- 196 016 salariés déclarés en suivi individuel (SI), soit 81.7%
- 43 962 salariés déclarés en suivi individuel renforcé (SIR), soit 18.3%

3.3.2 Activité clinique de suivi individuel

3.3.2.1 Nombre d'avis délivrés

Nombre total d'examens cliniques : 126 436 *(+2%)*

→ **36% d'examens périodiques: : 45 082 (-2,4%), dont :**

- → 12 523 entretiens infirmiers : 27% *(+72%)*
- → 32 559 examens médicaux : 72%

→ **64% d'examens non périodiques : 81 354 (+4,4%), dont :**

- → 45 716 visites d'embauche : 56% *(+ 3,0%)*
- → 5 304 visites de pré-reprises : 7% *(+ 6,7%)*
- → 15 636 visites de reprises : 19% *(-0,4%)*
- → 14 698 visites occasionnelles : 18% *(14,2%)*

Répartition des suivis individuels

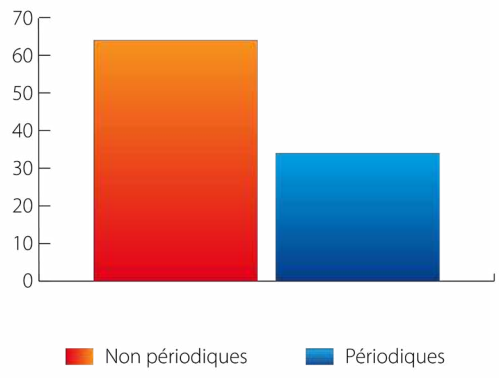

Répartition des suivis individuels non périodiques

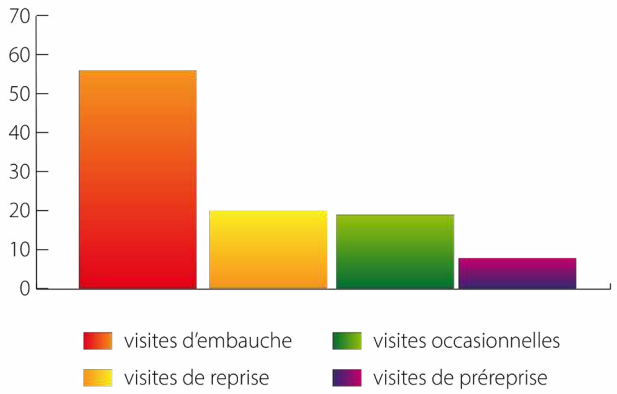

16 876 (13%) des rendez-vous n'ont pas été honorés par les salariés.
107 774 salariés ont été vus *(+0,8%)* en visite médicale ou en entretien infirmier. A noter qu'un salarié peut avoir bénéficié de plusieurs examens médicaux.

Suivi des salariés des Entreprises de Travail Temporaire

- → 15 590 examens cliniques *(+5%)* ont été réalisés par nos équipes.
- → **2 120** rendez-vous n'ont pas été honorés *(+1%)* par les intérimaires.

Au total, à raison de 3300 salariés attribués en moyenne par équivalent temps plein médecin, l'absentéisme correspond par conséquent à **5,7 ETP médecin**.

3.3.2.2 Evolution du nombre de salariés vus

107 774 salariés ont été vus lors de leur suivi individuel. Ce chiffre a été en forte baisse en 2017, mais a augmenté de 0,8% en 2018.

Plusieurs explications possibles :

→ Conséquences de la nouvelle réglementation : le nombre de visites d'embauche a augmenté de 3%.

→ L'introduction du suivi adapté permis par la visite à la demande du médecin du travail : suivre mieux les salariés pour lesquels c'est nécessaire.

→ On note une stabilisation des ressources médicales sur l'année et une augmentation des ressources infirmières de 5,8 ETP. Ces ressources étaient néanmoins en période d'intégration et de formation durant une partie de l'année.

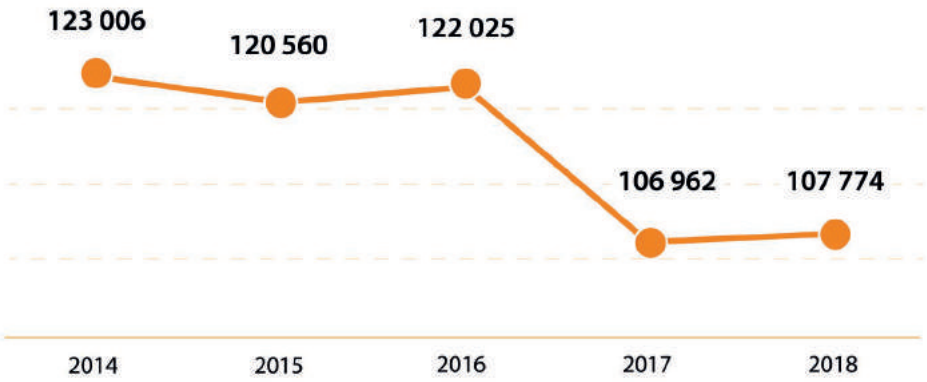

3.3.2.3 Examens complémentaires

En 2018, ont été réalisés :

- le visiotest, systématiquement
- 41 212 audiogrammes
- 24 404 échelles d'évaluation analogique *(EVA)* du stress
- 6 065 questionnaires Nordique *(évaluation des troubles musculo-squelettiques)*
- 4 991 spirométries
- 1 371 sérologies
- 1 004 radiographies ou scanner du thorax
- 686 biotoxicologies

S'ajoutent également les vaccinations au titre du risque professionnel : hépatites, leptospirose, etc.

98.33% des examens complémentaires sont réalisés dans un centre médical d'*AST67*.
0.86 % des examens prescrits aux salariés ne sont pas réalisés.

Examens complémentaires : quel coût pour AST67 ?

Evolution des dépenses d'examens complémentaires prises en charge par AST67

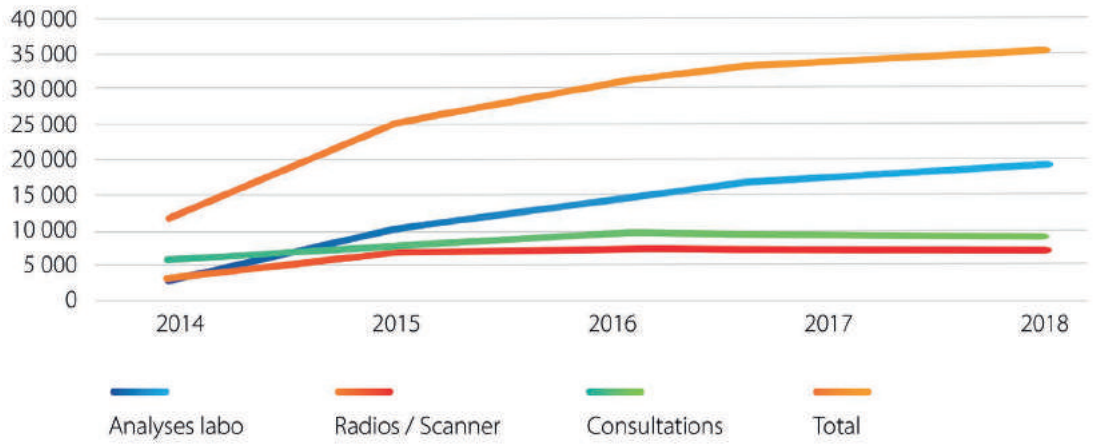

Les examens complémentaires sont à la charge d'*AST67*, exception faite des examens réalisés dans le cadre du travail de nuit, des vaccinations, du contrôle de l'immunité et des biotoxicologies.

3.3.2.4 Conclusions médicales et professionnelles

Conclusions	TOTAL
Avis d'aptitude	30 336
Attestation de suivi	83 521
Aménagement de poste *(peut accompagner une attestation de suivi ou une aptitude)*	9 937
Inapte au poste, apte autre poste *(à reclasser)*	776 *(+27,1%)*
Inapte mention expresse *(Dispense de reclassement)*	576 *(-30%)*
Incapacité temporaire *(Adressé au médecin généraliste pour arrêt)*	1290

→ 9 937 aménagements de poste ont été demandés pour 8 158 salariés, soit 7,5% des salariés suivis.

→ 1 352 avis d'inaptitude ont été prononcés pour 1 319 salariés différents (*-30%*).

3.3.2.5 Zoom sur les indicateurs de maintien dans l'emploi

L'effectif moyen attribué ces 5 dernières années aux équipes de santé au travail représente 237 000 salariés.

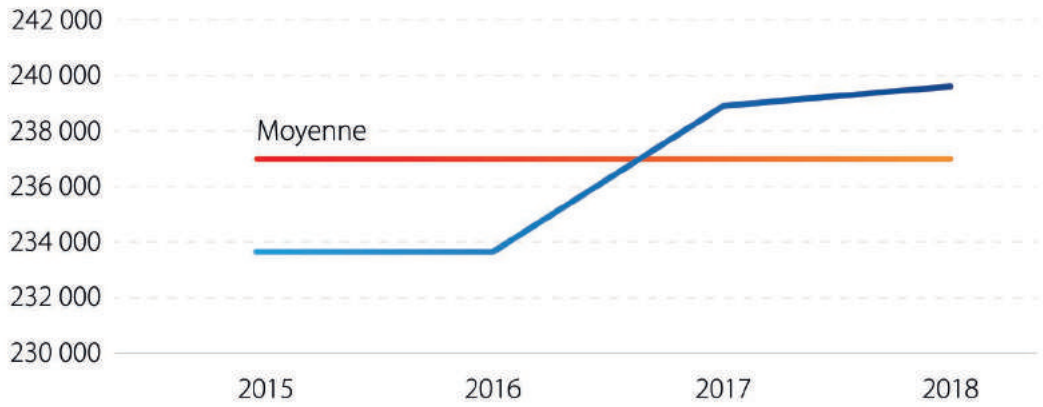

A. Les indicateurs relatifs aux visites complexes

En amont de l'inaptitude, ont lieu des visites médicales à contenu problématique ou complexe :

- visite de pré-reprise
- visite de reprise
- visite à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin du travail

Évolution des visites complexes

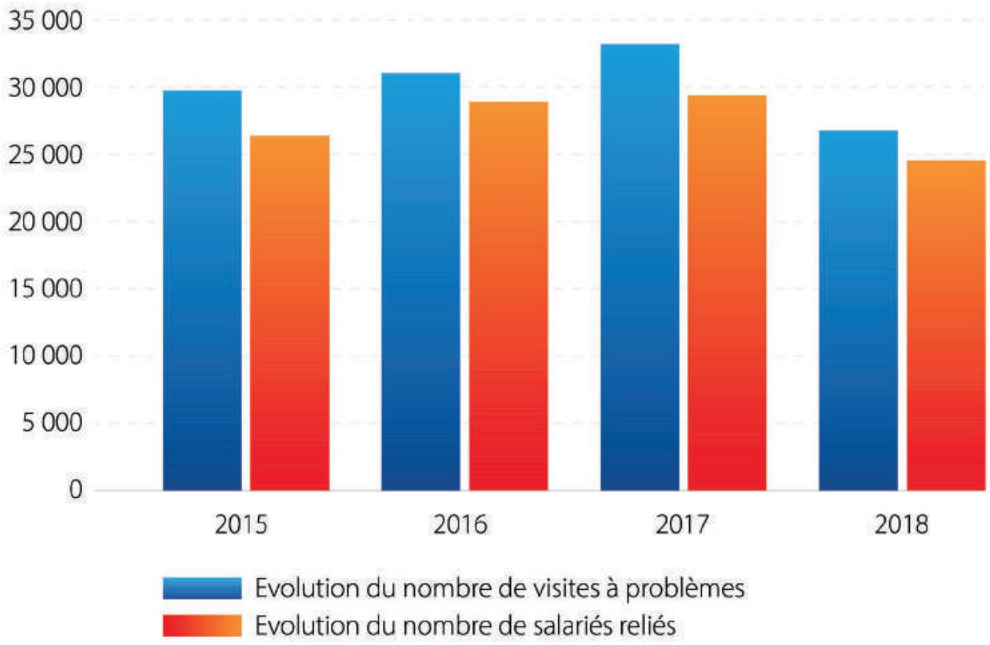

B. Les aménagements de poste

→ En moyenne, depuis 2015, **4.15%** des salaries attribués ont fait l'objet d'une **proposition d'aménagement de poste**.

→ **60%** des aménagements demandés le sont à titre **temporaire** pour favoriser le maintien en emploi.

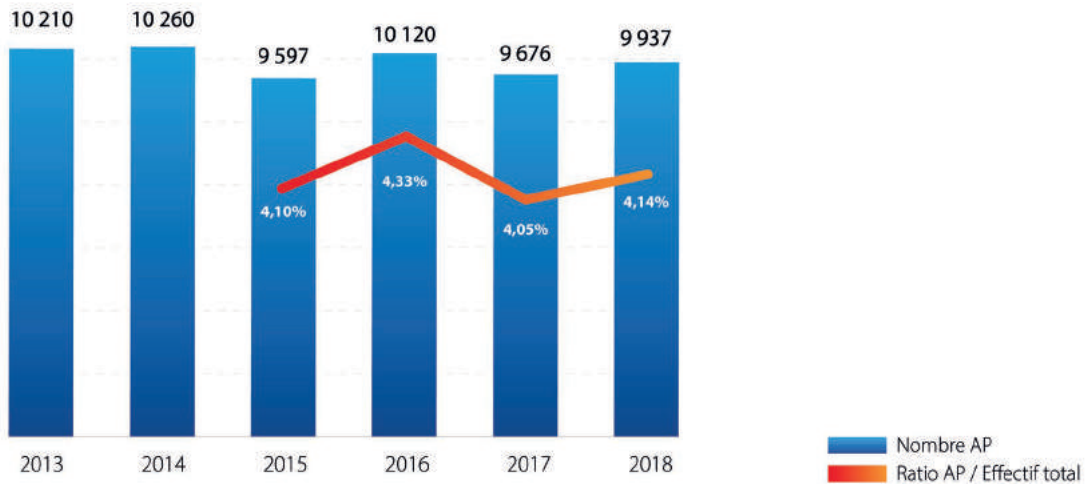

C. Quel est le devenir des salariés ayant bénéficié d'une proposition d'aménagement de poste ?

Depuis 2013, en moyenne :

→ 5.2% des aménagements de poste conduisent à une inaptitude dans l'année

→ 7.1% dans les 2 ans

→ **9.1% dans les 3 ans**

Mais ces 3 courbes montrent que les aménagements de poste semblent favoriser le maintien dans l'emploi :

→ D'une part, il y a une tendance à la diminution du processus

→ D'autre part, ce sont - à 60% - des mesures temporaires d'adaptation du poste qui relèvent du du pouvoir de Direction des employeurs.

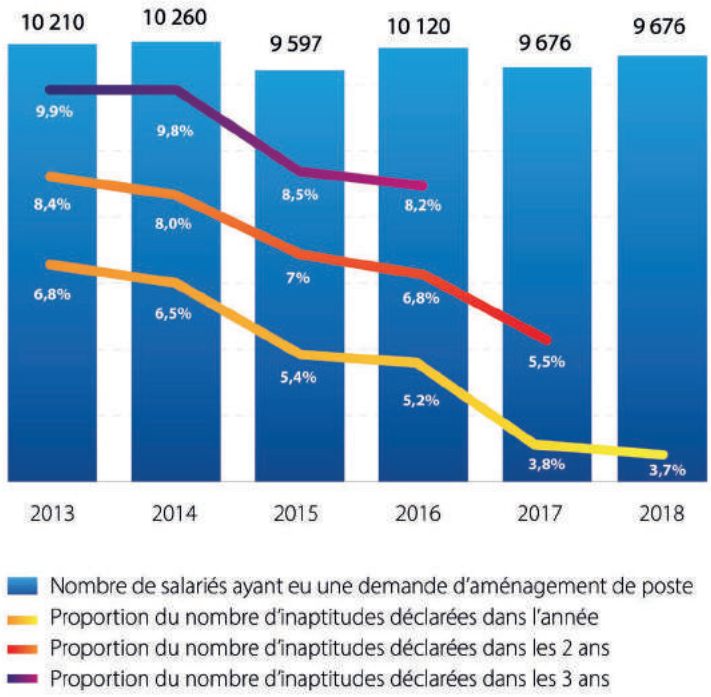

D. Quel est le devenir des salariés déclarés inaptes ?

Le nombre d'avis d'inaptitude a fortement baissé à partir de 2017 en raison de la modification de la procédure (en un temps).
Le nombre de salariés impactés avait connu une forte croissance en 2016 et une baisse importante en 2017. La moyenne des salariés impactés par an depuis 2013 est de 1405 salariés.
En 2018, 1352 avis d'inaptitude ont impacté 1319 salariés.

Évolution globale de l'inaptitude

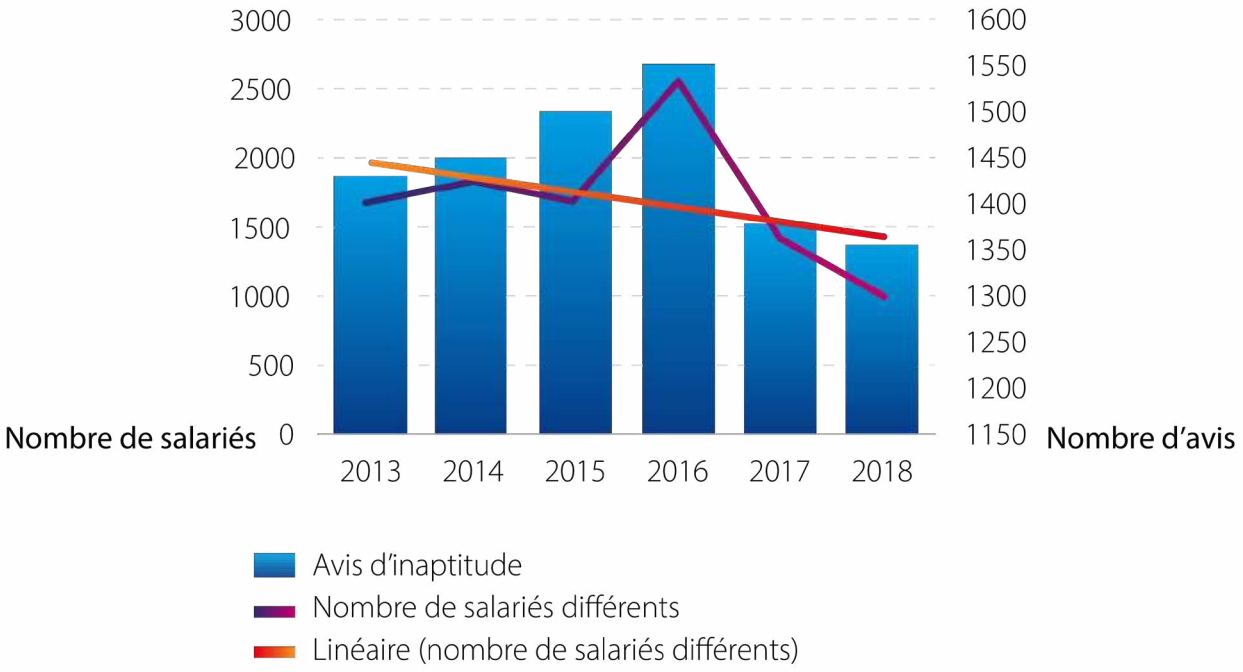

E. Motifs médicaux des inaptitudes par appareil

Les **pathologies rhumatismales et psychiatriques** restent au premier plan et dans les mêmes proportions qu'en 2017.

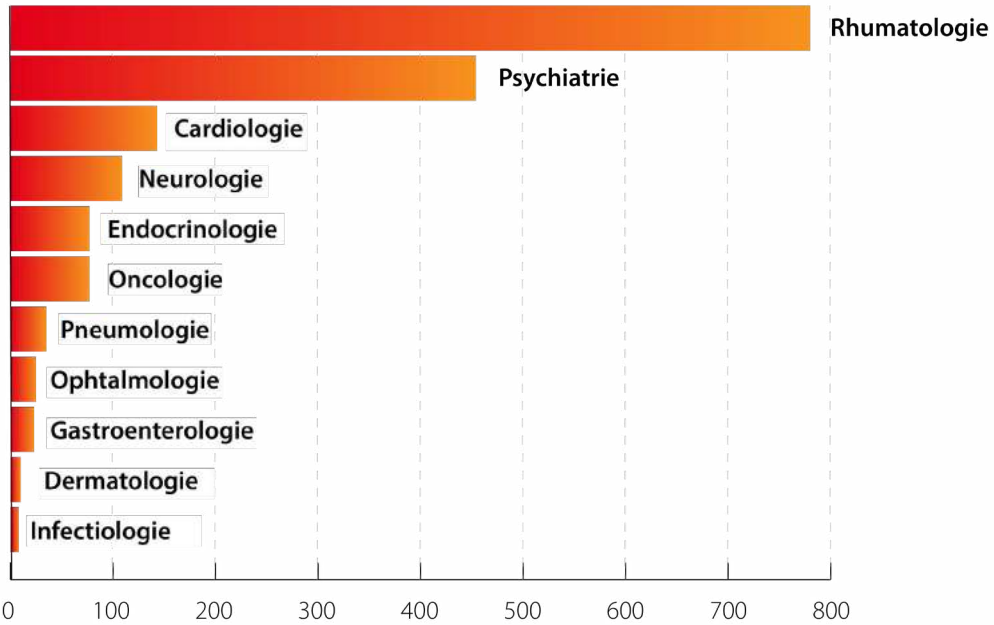

Le poids des ans ou les pathologies d'usure : tendinopathies, arthrose. Quelles articulations sont touchées ?

Sur 944 pathologies enregistrées en lien avec les TMS :

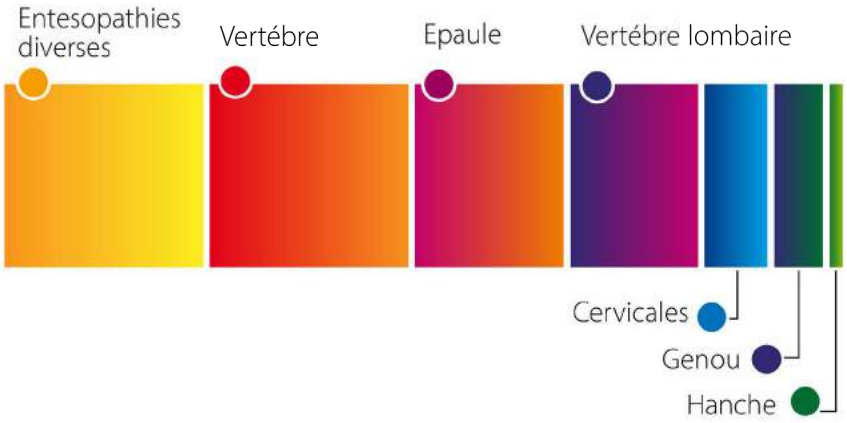

AST67 développe en partenariat avec les centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelle un programme de maintien de l'emploi. Il vise notamment au renforcement musculaire vertébral.

Anxieté et dépression

Sur 437 pathologies enregistrées en lien avec la santé mentale :

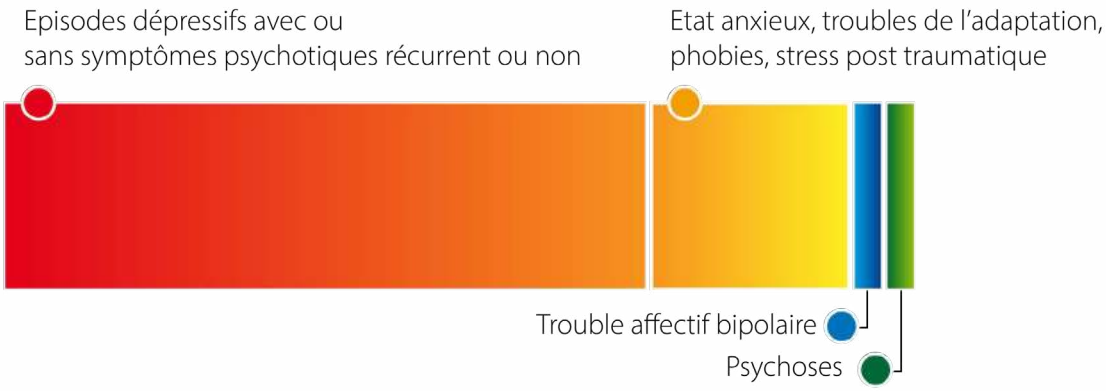

AST67 développe une cellule B2ET « Bien être et efficacité au travail » qui vise à articuler qualité de vie au travail et santé des salariés.

Statut du salarié au moment de l'inaptitude

→ La décision d'inaptitude vient le plus souvent confirmer une décision de la Caisse primaire d'assurance maladie concernant le constat de la perte de capacité de travail par le médecin conseil par l'invalidité 2ème catégorie

→ C'est également dans cette circonstance que l'avis est majoritairement rendu avec une mention expresse qui dédouane l'employeur d'une recherche de reclassement

→ L'invalidité 2ème catégorie représente 395 salariés sur 1 319, soit 29% des inaptitudes

→ Dans 19% des cas, le salarié est travailleur handicapé

→ Dans 12% des cas, l'inaptitude est liée à une maladie professionnelle

→ Dans 9% des cas, l'inaptitude est liée à un accident du travail

→ 3% sont non renseignés

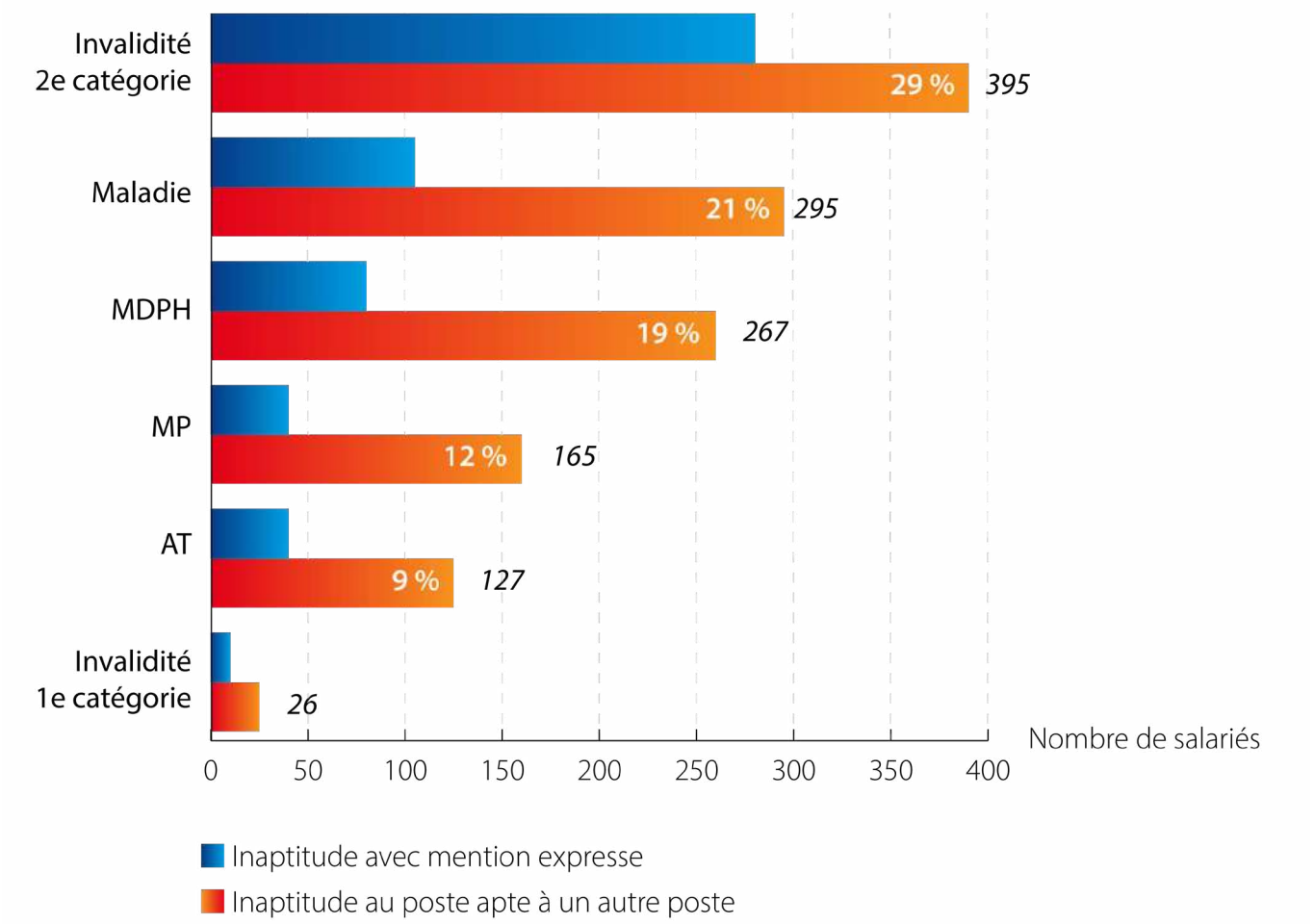

La rhumatologie dans l'inaptitude avec maladie professionnelle reconnue

→ Sur 1 319 salariés déclarés inaptes, 176 (12%) inaptitudes sont liées à une maladie professionnelle reconnue. Parmi celles-ci le tableau 57 est le plus représenté.

→ L'épaule est citée 100 fois !

→ Il est à noter que, même en l'absence de tableau concernant les pathologies mentales, 11 inaptitudes sont liées au caractère professionnel de la dépression.

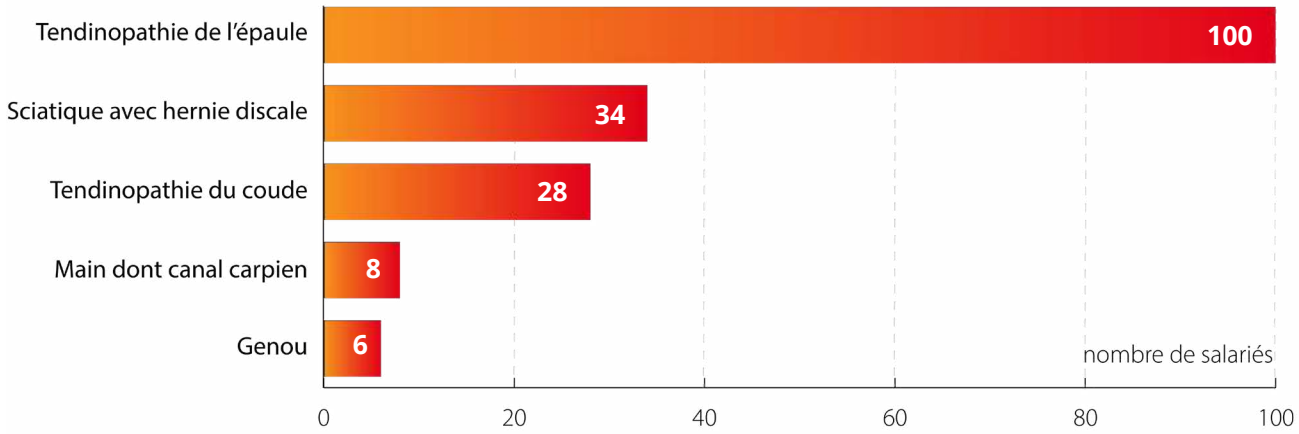

F. Pour conclure

Les actions de suivi individuel associées aux actions de terrain visent au maintien dans l'emploi.
D'une part, il s'agit d'éviter les expositions aux différents dangers présents dans l'entreprise (dans le cadre du risque chimique, TMS, RPS, etc.).
D'autre part, il s'agit d'éviter la désinsertion professionnelle des salariés et notamment celle des seniors (> 50 ans).
Ceci est un enjeu social majeur en raison de l'allongement des carrières et la France semble être mauvaise élève sur ce sujet en Europe.

3.3.2.6 Orientations

A l'issue de la visite, le professionnel de santé peut orienter les salariés vers des consultations médicales. On compte :

- 12 932 orientations vers les médecins généralistes ou les spécialistes *(ORL, ophtalmologue, cardiologue, rhumatologue et dermatologue principalement)*.
- 10 822 salariés ont pu être ainsi dépistés.

3.3.2.7 Maladies professionnelles

A. Salariés exposés à des risques susceptibles d'entrainer une maladie professionnelle indemnisable

Parmi les risques les plus fréquents :

B. Maladies professionnelles répertoriées

Le nombre de déclarations de maladies professionnelles répertoriées par le médecin du travail est en légère hausse : **483 cas.**
La part des **troubles musculo-squelettiques** est toujours largement prépondérante : elle représente **96%** des cas.

3.4 Traçabilité et veille sanitaire

Nos objectifs : identifier le risque, évaluer l'exposition et conserver les données pour incrémenter le suivi médical.
Surveiller l'état de santé des salariés afin de dépister de manière précoce des risques émergents pour la santé des salariés.

La déclaration des risques par l'employeur est le pilier structurant du suivi de l'état de santé au travail des salariés. Chaque début d'année, chaque employeur est tenu de déclarer les risques auxquels sont exposés ses salariés.

Depuis 2017, *AST67* propose un outil pour accompagner les entreprises dans cette démarche de prévention. Depuis l'espace adhérents, les entreprises effectuent leur déclaration d'effectifs et de risques. De cette déclaration, découlent les DEMP (demandes d'examen médico-professionnel) qui sont le préalable de la prise de rendez-vous. La prise de rendez-vous s'effectue en ligne.

Outre les aspects administratifs, la DEMP permet de tracer la demande des entreprises et la déclaration des risques de chaque salarié.

En 2018, on compte **118 654 DEMP sécurisées**.

Pour permettre à toutes les entreprises de prendre leurs rendez-vous en ligne, une DEMP spécifique aux entreprises de travail temporaires a été développée.

Dans la continuité de ce qui a été mené en 2017, des temps d'information pédagogiques ont été organisés début 2018 pour faire le point avec les adhérents sur les changements réglementaires importants et les outils développés par *AST67*. Près de 350 entreprises ont été informées au cours de 10 réunions à travers le Bas-Rhin. Au total, **entre 2017 et 2018, près de 700 entreprises ont été informées des changements réglementaires et des nouveautés de l'espace adhérents.**

Projets 2019 :

Continuer d'améliorer l'espace adhérents, avec notamment la possibilité de retrouver les factures, une aide à la saisie des risques…

→ *Données collectives*

Un questionnaire de recueil de données collectives, basé sur des questionnaires validés scientifiquement, a été élaboré et testé sur un échantillon représentatif. Il sera déployé massivement en 2019, après le choix d'un prestataire adapté.

→ *Enquêtes épidémiologiques*

- Participation au dispositif national Evrest
- Participation à l'enquête sur les maladies à caractère professionnel

4. Nos partenariats

Depuis de nombreuses années, *AST67* travaille et agit en partenariat avec de nombreuses structures au profil varié, qu'elles soient institutionnelles, associatives, branches professionnelles… du domaine de maintien dans l'emploi à la prévention des risques. Parmi eux :

Carsat Alsace Moselle

Partenaire incontournable, des actions sont menées en collaboration, telles que l'action de prévention auprès des Drive de la Grande distribution. Nos collaborateurs sont en lien étroit avec les experts de la Carsat.

Direccte

Partenaire incontournable, des actions sont menées en collaboration, telles que l'action de prévention sur la chute de hauteur dans les magasins de prêt à porter du Centre ville de Strasbourg, ou encore l'action sur le sujet de l'amiante.

OPPBTP

L'OPPBTP est l'acteur de prévention incontournable des entreprises du BTP. Partageant le même objectif, nous mutualisons nos ressources et nos savoir-faire pour mener des actions de prévention plus impactantes.

Présanse

Présanse est l'organisme de représentation des services de santé au travail au niveau national.
La Direction d'*AST67* est membre du Conseil d'administration.
Chaque année, des journées sont organisées permettant aux services de santé de communiquer et de valoriser une action singulière.
Par ailleurs, les services informatique, RH, communication et les médecins coordinateurs échangent régulièrement sur leurs pratiques, leurs outils…

5. Nos actions de communication

Forum «Pas besoin de santé au travail, sérieux ?!»

Suite au succès rencontré sur le salon Préventica en 2017, *AST67* a organisé un forum au nom quelque peu provocateur «Pas besoin de santé au travail, sérieux ?!».
Cette journée, organisée au Palais des Congrès de Strasbourg, a rassemblée près de 800 personnes.
Hasard de calendrier - ou pas... - ce forum a également permis de fêter nos 70 ans.

Ce forum a abordé de multiples sujets d'actualité en adéquation avec son intitulé : burn out des chefs d'entreprise, inaptitude, qualité de vie au travail, prévention primaire, maintien dans l'emploi, évaluation des risques... Autant de thématiques pour nourrir la réflexion, échanger avec des professionnels de la prévention et découvrir de nouvelles solutions.

Une année de réflexion et d'organisation fut nécessaire afin de mener à bien ce projet. L'ensemble des équipes d'*AST67* s'est impliqué pour faire de cette journée inédite une réussite !

- 800 participants
- 8 conférences
- 8 stands *AST67* et 7 stands partenaires
- 4 jeux créés : Cultur'Prév, Cultur'EPI, questionnaire sur les risques chimiques, marelle de la nutrition
- 2 animations (Vélo smoothie et cabine photo)
- + de 20 retombées médiatiques (presse, radio, télévision etc....)

Un questionnaire de satisfaction a été envoyé à l'ensemble des participants afin de connaître leur avis et leur ressenti . C'est avec fierté que nous pouvons affirmer que le forum fut apprécié par le plus grand nombre :

- Note globale de satisfaction : 8.8/10
- Satisfaction globale des stands : 9/10
- Satisfaction globale des conférences : 8/10

Stand prévention routière

Stand Nutrition - Sommeil (Vélo-Smoothie)

Stand EPI - Jeu Cultur'EPI créé par AST67

Stand EPI : Séquence photo

Conférence sur le burn-out des chefs d'entreprise

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux font partie aujourd'hui du panel des outils de communication usuels. C'est donc naturellement que sont nées les pages LinkedIn et Facebook d'*AST67* ainsi qu'un compte Tweeter.

AST67 a profité de la dynamique créée par le forum «Pas besoin de santé au travail, sérieux ?!» pour s'ouvrir aux réseaux sociaux. D'abord pour communiquer sur l'événement, puis pour diffuser de l'information et des conseils en prévention sur un ton adapté aux réseaux sociaux.

En 2019, ces réseaux sociaux feront l'objet d'une alimentation régulière.

35ème Congrès de médecine et santé au travail

Comme à chaque édition, *AST67* a présenté un poster aux Congrès de médecine et santé au travail. Créé par le médecin référent et l'ingénieur en risque chimique, le poster était intitulé :

« Intérêts et limites du contrôle de l'exposition atmosphérique suivant les préconisations réglementaires au travers de deux exemples».

Maryline Geiger *- Ingénieur en risque chimique*
Dr Stéphane Le Boisselier *- médecin du travail et référent en risque chimique*

En 2019

→ Préparation du congrès national de santé au travail organisé par la Société de médecine en santé au travail de Strasbourg en 2020.

→ Déploiement de notre présence sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook.

→ Elaboration de 2 livres blancs : sur le burn out et sur les troubles musculo-squelettiques.

6. Zoom sur

Zoom sur le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Un audit complet de nos procédures et outils a été réalisé par des experts juridiques.
Compte tenu de la nature des informations collectées, un Délégué à la Protection des Données a été nommé.
AST67 travaille sur le formalisme RGPD pour se mettre en parfaite conformité avec la réglementation.
Cela dit, nos outils métiers ont été conçus avec la philosphie RGPD. Une notice d'information à destination de nos adhérents a été également rédigée.

Zoom sur Cultur'Prév

Conçu par nos équipes, Cultur'Prév est un jeu de plateau qui permet de partager les bonnes pratiques d'intervention concernant la prévention et la sécurité au travail.

Cultur'prev permet, de manière ludique et collaborative, d'impliquer l'ensemble des acteurs de la prévention. Il a été réfléchi afin d'être accessible par tous. Responsable d'entreprise, collectivité, association, service de santé au travail ou consultant, cet outil de prévention peut être utilisé dans de nombreux contextes variés.

Son extrême modularité fait de ce dispositif un outil idéal pour des animations de courte durée (animation de quarts d'heure sécurité par exemple) comme de durée plus longue (journée sécurité, accueil des nouveaux embauchés ou formation).
Il s'articule autour de 6 thématiques/activités différentes qui s'intégrent aux programmes d'intervention et au gré des objectifs de sensibilisation prévus.

Activité 1 : les risques dans l'environnement de travail
Activité 2 : la prévention primaire
Activité 3 : les risques psycho-sociaux
Activité 4 : les troubles musculo-squelettiques
Activité 5 : les équipements de protection individuelle
Activité 6 : le service de santé au travail

Cultur'Prév a été inauguré lors du forum en novembre 2018. Depuis, il est présenté en entreprises par nos collaborateurs, utilisé pour des journées prévention...
Cultur'Prév est en vente auprès de l'éditeur Valoremis.

AST 67

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

AST 67

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

70 ans
au service
de la santé
au travail

ast67.org

Mai 2019 | **Crédits :** Service Communication AST67 - Smart ID - Fotolia